

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 54/2024

Mis en ligne le 28/6/2024

Session du 20 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 20 JUIN
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence
de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 11 juin 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL,
LEROY, SCHOFFIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX,
BASTIE

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés: RIPERT, DEBIT, SEVE

Procurations :

M RIPERT	a donné procuration à	Mme LEROY
Mme DEBIT	a donné procuration à	Mme MICHAUX
Mme SEVE	a donné procuration à	Mme KHALIZOFF

VENTE D'UNE MAISON 4 RUE LAMARTINE (AK 441)

Monsieur MANGANARO, adjoint délégué à l'Urbanisme et au Cimetière rappelle que comme
le prévoit l'article L.3211-14 du Code général de la propriété des personnes
publiques applicable aux biens relevant du domaine privé, «Les collectivités territoriales, leurs
groupements et leurs établissements publics cèdent leurs immeubles ou leurs droits réels
immobiliers, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.».

En l'occurrence, les articles L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 du Code
général des collectivités territoriales prévoient que toute cession d'immeubles ou de droits
réels immobiliers par les collectivités territoriales ou leurs groupements donne lieu à une
délibération motivée de leur organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses
caractéristiques essentielles. Cette délibération est prise au vu de l'avis de l'autorité
compétente de l'Etat qui est le directeur départemental des finances publiques.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 034-218400265-20240626-2024_DELIB 54-DE

Monsieur MANGANARO rappelle que la vente de plusieurs logements dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot Vivet, a été confiée à 3 professionnels de l'immobilier de Cadenet sur la base de l'estimation du domaine.

Vu la décision n°19/2024 fixant le prix du bien sis 4 rue Lamartine sur la parcelle AK 441 pour une surface habitable d'environ 33m² ;

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établi par le service des Domaines en date du 2/03/2023 ;

Considérant l'offre de Melle DEMARIA Clara et M. HENRY Hector résidants 8 rue Dentre CASTAUX qui nous a été transmise par l'agence NADOTTI le 23/04/2024, pour un montant de 93 310€ (frais d'agence compris) soit 86 400€ net vendeur.

Considérant que ledit immeuble qui fait partie de l'îlot Vivet n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;

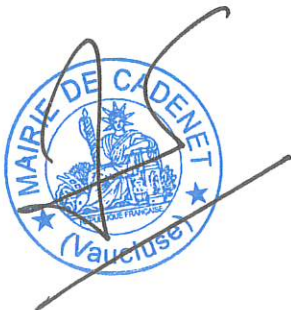
Monsieur MANGANARO informe que le prix proposé net vendeur est de 86 400€.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (6 contre),

Autorise la cession de cet immeuble à Melle DEMARIA Clara et M. HENRY Hector, aux conditions énoncées ci-dessus, soit 86 400€ net vendeur et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grange', is written below the name of the secretary.